DEVELOPPEMENT DURABLE
SVILUPPU À LONGU ANDÀ
MEGLIU INSEME

L'Agenda 21 de la Corse

OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CORSE

SOMMAIRE

Structuration en 4 étapes :

1. **Le diagnostic**
2. **La stratégie**
3. **Le programme d'actions**
4. **La stratégie d'amélioration continue**
   - évaluation, suivi, adaptation et élaboration du nouveau programme

DEVELOPPEMENT DURABLE
SVILUPPU À LONGU ANDÀ
MEGLIU INSEME

Le diagnostic

1

Office de l'Environnement de la Corse

Diagnostic

Objectifs

L'élaboration de **l'Agenda 21 régional** est construite à partir d'un diagnostic du territoire, des politiques régionales, des pratiques internes à l'institution, pour définir les forces et les faiblesses en matière de développement durable.

Modalités

Un diagnostic complet, ramassé, synthèse des données existantes.

Possibilité d'une élaboration essentiellement en interne par l'Observatoire du développement durable (rassemblement et synthèse des données) et par une contribution de l'ensemble des services, Agences et Offices de la CTC.

L'OEC est responsable de la production de ce document.

Le BAT accompagne et assiste cette démarche, aide à l'élaboration et à l'organisation du document de diagnostic.

DEVELOPPEMENT DURABLE
SVILUPPU À LONGU ANDÀ
MEGLIU INSEME

La stratégie

2

Office de l'Environnement de la Corse

Stratégie

Objectifs

De ce constat émergent les grandes orientations et priorités de **l'Agenda 21**. Axes et objectifs qui organisent le programme d'actions sont définis.

Modalités

Phase éminemment politique, validée par l'exécutif. Le BAT assiste l'OEC dans l'organisation et la rédaction des différentes versions affinées.

DEVELOPPEMENT DURABLE
SVILUPPU À LONGU ANDÀ
MEGLIU INSEME

Le programme d'actions

3

Office de l'Environnement de la Corse

Programme d'actions

Objectifs

Le programme d'actions de **l'Agenda 21** a pour objet de garantir un développement durable de son territoire. La démarche renforce et systématise le développement durable dans l'ensemble des champs d'intervention de l'institution. Il ne s'agit pas d'une politique supplémentaire, mais d'une manière de mettre les différentes politiques de la CTC en accord autour d'une ambition commune. Il s'agit de faire, inciter, innover.

Programme d'actions

Organisation

L'Agenda 21 pourra se décliner en trois volets :

Un volet interne à la collectivité

pour une collectivité exemplaire dans ses pratiques
(en tant qu'employeur, en tant que gestionnaire et propriétaire, en tant que responsable d'achats et de marchés publics, et dans les pratiques, collectives et individuelles, de ses agents et du fonctionnement de ses services, agences et offices…). La démarche déjà engagée de **SME** pourra être appliquée à la collectivité à cette fin.

Programme d'actions

Un volet externe à la collectivité

Intégrer cette ambition et exigence du DD dans les domaines relevant de la compétence directe de l'institution régionale et en direction des partenaires et bénéficiaires des politiques régionales. Le développement durable doit constituer une préoccupation constante de la CTC dans la mise en œuvre de ses différentes politiques (compétences directes, politiques incitatives, partenariales…). La réflexion déjà engagée sur **l'éco-conditionnalité** des aides régionales est une illustration de mise en œuvre de ce volet.

Un volet territorial

Diffusion et promotion des démarches de développement durable auprès des habitants, et des différentes communes et intercommunalités (communication, sensibilisation du public et des professionnels, actions pédagogiques, mise en réseau des territoires). Les premiers **Agendas 21 locaux** soutenus par la CTC et l'État forment l'amorce de ce réseau.

DEVELOPPEMENT DURABLE
SVILUPPU À LONGU ANDÀ
MEGLIU INSEME

La stratégie d'amélioration continue

4

Office de l'Environnement de la Corse

Stratégie d'amélioration continue

Cette démarche une fois engagée doit faire l'objet d'un suivi, d'une évaluation, d'une adaptation annuelle (intégration de nouvelles actions ou politiques) et de l'élaboration d'un nouveau programme.

Suivi en interne des indicateurs par l'Observatoire du développement durable, évaluation de l'avancée du programme dans un bilan annuel par le BAT.

CALENDRIER

Selon les périodes de validation, les étapes peuvent s'enchainer ainsi :

- **Diagnostic** : 6 à 9 mois (2013)
- **Stratégie** : 2 à 3 mois (2013)
- **Programme d'actions** : 4 à 6 mois (2014)
- **Suivi** : premier bilan annuel (2014)

NB : il est très important d'intégrer, dans la méthode et le processus, la communication (dans la ligne de ce qui est déjà initié par l'Office pour la Croissance verte : identité visuelle et site internet) et la participation (concertation, assises territoriales, réunions, ateliers, etc.).

DEVELOPPEMENT DURABLE
SVILUPPU À LONGU ANDÀ
MEGLIU INSEME

Merci de votre attention

Office de l'Environnement de la Corse